

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 avril 2013 à compter de 20 :00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que madame et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire à la présente et monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland, pour agir en soutien et personne ressource aux dossiers des travaux publics, voirie, écoulement des eaux, urbanisme et environnement.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il ouvre la séance ordinaire à 20 :00 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2013-04-106

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour avec ajouts de sujets aux points 6 et 7.1 ainsi qu'une dépense au point 4.2, tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance et auquel s'est ajoutée un rappel de la date du 23 avril prochain par le Maire, soit la tenue de l'assemblée générale de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire à l'hôtel Rive-Gauche de Beloeil.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

RÉSOLUTION 2013-04-107

Don au profit de la Maison de répit l'Intermède

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise un don de 75 \$ au profit de la Maison de répit l'Intermède dans le cadre de leur campagne de financement annuelle qui prend son envol par un brunch le dimanche 5 mai 2013 à 10h30 à l'hôtel Rive-Gauche de Beloeil.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-108

**Société canadienne du cancer
Contribution au 10^e Relais pour la vie de
La Vallée-des-Patriotes**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 100 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre du 10^e Relais pour la vie de La Vallée-des-Patriotes et auquel participera le Maire comme marcheur le 1^{er} juin 2013 à l'école secondaire Ozias-Leduc à Mont-Saint-Hilaire et il invite les Membres du Conseil qui pourraient être disponibles à prendre le relais avec lui.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2013-04-109

Factures payées et à payer

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer au 2 avril 2013 tels que la liste déposée au montant total de 55 705,98 \$.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-110

Adjudication pour l'émission de billet
Règlement d'emprunt n° 2004-002

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt du 9 avril 2013 au montant de 937 700 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 2004-002 (assainissement des eaux), au pair échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

| | | |
|-------------------|------------------|---------------------|
| 150 400 \$ | 2,56000 % | 9 avril 2014 |
| 154 900 \$ | 2,56000 % | 9 avril 2015 |
| 159 500 \$ | 2,56000 % | 9 avril 2016 |
| 164 400 \$ | 2,56000 % | 9 avril 2017 |
| 308 500 \$ | 2,56000 % | 9 avril 2018 |

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-111

Emprunt par billet au montant de 937 700 \$
Règlement d'emprunt n° 2004-002

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite emprunter par billet un montant total de 937 700 \$:

| Règlement numéro | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|------------------------------|
| 2004-002 | 937 700 \$ |

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu' un emprunt par billet au montant de 937 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2004-002 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le Maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 9 avril 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

| | |
|-------|-----------------------------|
| 2014. | 150 400 \$ |
| 2015. | 154 900 \$ |
| 2016. | 159 500 \$ |
| 2017. | 164 400 \$ |
| 2018. | 169 200 \$(à payer en 2018) |
| 2018. | 139 300 \$(à renouveler) |

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 avril 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2004-002, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-112

Autorisation d'affectations pour réserver des sommes non dépensées dans l'année 2012

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les affectations suivantes au montant total de 42 525 \$ pour réserver des sommes non dépensées dans l'année 2012 et pour pouvoir les affecter au besoin dans l'année 2013 et/ou les suivantes à 2013, à l'usage pour lesquelles elles sont affectées ou à tout autre usage considéré utile par le Conseil municipal:

| Description | Montant |
|--|----------|
| Administration générale | 3 500 \$ |
| Service de protection contre l'incendie | 7 000 \$ |
| Sécurité civile | 900 \$ |
| Voirie | 7 930 \$ |
| Projet Accès traverse au bac | 2 000 \$ |
| Projet Transport collectif | 1 000 \$ |
| Hygiène du milieu (réseau borne-fontaine) | 2 000 \$ |
| Protection environnement (CCE) | 2 700 \$ |
| Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires | 6 225 \$ |
| Loisirs culturels (Maison de la culture) | 9 270 \$ |

Adoptée à l'unanimité

Rapport financier de la Municipalité au 31 décembre 2012

Le rapport financier de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2012 est déposé.

* * * * *

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2013-04-116

Procès-verbal séance ordinaire du 5 mars 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-117

Procès-verbal séance extraordinaire du 8 mars 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 mars 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 mars 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-118

Procès-verbal séance extraordinaire du 11 mars 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 mars 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur, Jonathan Chalifoux et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 mars 2013.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2013-04-116

Embauche de l'adjointe à l'inspecteur en urbanisme et environnement et préposée à la vidange des fosses septiques

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche madame Valérie Gille aux postes d'adjointe à l'inspecteur en urbanisme et environnement et préposée à la vidange des fosses septiques aux conditions entendues entre les parties, entre autres, une probation de six (6) mois débutant le 2 avril 2013, date d'entrée en fonction de madame Gille, pour se terminer au courant du mois de septembre 2013

Que la présente résolution fait office de contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-117

Secrétaire du médecin du Centre de jour Augmentation du taux horaire et du nombre d'heures/semaine

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses pour une augmentation de 0,50 \$ du taux horaire de la secrétaire du médecin du Centre de jour, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2013 ainsi qu'une augmentation du nombre d'heures par semaine, augmentation n'excédant pas 6 ½ heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-118

Embauche du personnel pour le Camp de jour 2013

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche le personnel du Camp de jour 2013 aux conditions entendues entre les parties aux postes comme suit :

- Coordonnateur: Étienne Grondin,
- Animateurs : Gabrielle Héroux, Jean-Simon Larose,
- Accompagnateur pour enfant handicapé : Charles DeGrève,
- Service de garde et aide coordonnateur : Estelle Gélinas,
- Apprentis animatrices : Frédérique Larose et Élisane Trambly.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie. Monsieur Plante répond à une question d'un citoyen lors de la séance du mois dernier concernant la description de tâches du préventionniste régionale.

RÉSOLUTION 2013-04-119

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 2 045 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, le tout pour le Service de protection contre l'incendie comme suit:

| Description | Montant |
|---|-------------|
| Caisses de bouteilles d'eau | 40,00 \$ |
| Formation 2 pompiers (pompe) (Samuel Valiquette et Claude Villeneuve) | 1 000,00 \$ |
| 1 cartouche électrode défibrillateur | 90,00 \$ |
| Peinture caserne, pinceaux, rouleaux | 400,00 \$ |
| Inscription au congrès des directeurs des services incendie – 18 au 21 mai La Malbaie | 515,00 \$ |

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-120

**Embauche d'un pompier à temps partiel
monsieur Dave Lapierre**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche monsieur Dave Lapierre comme pompier à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de la Municipalité aux conditions entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

RÉSOLUTION 2013-04-121

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 400 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le déchetage des sapins de Noël dernier.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Transport – Voirie locale

RÉSOLUTION 2013-04-122A

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 350 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

| Description | Montant |
|------------------|----------|
| Asphalte froid | 350 \$ |
| Balayage de rues | 2 000 \$ |

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

RÉSOLUTION 2013-04-122

**Contrat pour étude géotechnique
Montée Lapierre**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal donne le contrat d'une étude géotechnique pour le projet de réfection de la Montée Lapierre à la firme d'ingénieurs LVM, pour le prix de 5 500 \$ taxes applicables en sus;

Que la soumission de LVM inc datée à Boucherville le 2 avril 2013 fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-123

**Permission de voirie 2013-2014
demandée au MTQ**

Considérant les demandes de permission de voirie qui pourraient être adressées au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (57075) intervienne au besoin sur son réseau des services d'égout et d'aqueduc, réseau de services pouvant être installé sur les routes du MTQ de notre territoire;

Considérant la permission de voirie annuelle n° 8606-13-0612 proposée à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (57075) de la circonscription électorale provinciale de **Borduas**;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse et il en fait partie intégrante;

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (57075) se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec (MTQ) et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

Que monsieur Marc Béland est l'inspecteur municipal des services de voirie, travaux publics, environnement et urbanisme de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et responsable pour signer les permis;

Que la présente résolution soit et elle est valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'adoption des présentes, soit jusqu'au 2 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Hygiène du milieu

RÉSOLUTION 2013-04-124

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 237 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour l'achat d'une flotte de niveau au poste PP-3.

Adoptée à l'unanimité

Rapport financier de l'AIBR au 31 décembre 2012

Le rapport financier de la Régie de l'AIBR pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2012 est déposé.

* * * * *

RÉSOLUTION 2013-04-125

**Contrat pour étude géotechnique et évaluation environnementale (phase 1)
Rues Marie-Rose et Mauger
Programme TECQ**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

- Que** le Conseil municipal donne le contrat d'une étude géotechnique et d'une évaluation environnementale (phase 1) pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger à la firme d'ingénieurs LVM, pour le prix de 10 300 \$ taxes applicables en sus;
- Que** la soumission de LVM inc datée à Boucherville du 26 mars 2013 fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence;
- Que** le financement dudit projet dans son ensemble incluant l'étude géotechnique et l'évaluation environnementale (phase 1) pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger est prévu d'une part par la taxe sur l'essence (TECQ) et d'autre part, par un règlement d'emprunt de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-126

**Contrat pour travaux d'arpentage
Rues Marie-Rose et Mauger
Programme TECQ**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

- Que** le Conseil municipal donne le contrat des travaux d'arpentage pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger à la firme d'arpenteur Vital Roy inc. pour le prix de 3 225 \$ taxes applicables en sus;
- Que** la soumission de Vital Roy inc datée à Beloeil du 25 mars 2013 fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence;
- Que** le financement dudit projet dans son ensemble incluant les travaux d'arpentage pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger est prévu d'une part par la taxe sur l'essence (TECQ) et d'autre part, par un règlement d'emprunt de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4.4 Parcs et terrains de jeux

RÉSOLUTION 2013-03-085

Autorisation de dépense

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

- Que** le Conseil municipal autorise les dépenses en immobilisation au montant estimé de 2 187 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour l'achat d'une machine à ligner pour le terrain de soccer. (Financement à même la subvention de 1 200 \$ pour le soccer et la différence à même le Fonds parcs et terrain de jeux).

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

5.1 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1 a) Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

RÉSOLUTION 2013-04-

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant estimé à 8 825 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme :

| <i>Description</i> | <i>Montant</i> |
|---|-----------------|
| <i>Fête nationale du 24 juin 2013</i> | <i>6 000 \$</i> |
| <i>Soirée des bénévoles (vendredi - 26 avril à la MC)</i> | <i>700 \$</i> |
| <i>Saint-Antoine en Famille</i> | <i>2 000 \$</i> |
| <i>Adhésion à Loisirs Sports Montérégie 2013</i> | <i>75 \$</i> |
| <i>Frais déplacement à l'AGA de LSM 4 juin à Saint-Bruno-de-Montarville</i> | <i>50 \$</i> |

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-129

Demande dans le cadre du Programme d'assistance financière pour la Fête nationale

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires à préparer, signer et présenter une demande de subvention estimée à 6 000 \$ dans le cadre du Programme d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec mis sur pied par le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir en collaboration avec le Mouvement national des Québécoises et Québécois au plus tard le 5 avril 2013 pour les activités prévues au programme de la Fête nationale 2013 dans la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-130

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal délègue la coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, madame Geneviève Duguay à l'assemblée générale annuelle de Loisir Sport Montérégie le 4 juin prochain à Saint-Bruno-de-Montarville.

Adoptée à l'unanimité

5.1 b) Santé et bien-être

Projet CPE

RÉSOLUTION 2013-04-131 Annulée par 2013-05-161 et remplacée par 2013-05-162

Appui au Centre de la Petite Enfance (CPE) Le Hibou de Saint-Marc-sur-Richelieu

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a confié et autorisé, par sa résolution n° 2013-03-070, un mandat au Centre de la Petite Enfance (CPE) Le Hibou de Saint-Marc-sur-Richelieu, lequel CPE a accepté tel mandat par sa lettre datée du 4 mars 2013 de son Conseil d'administration, pour la préparation et la présentation d'une demande pour une deuxième installation de 60 places pour un CPE qui serait situé au 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le cadre de l'appel de projets du ministère de la Famille et des Aînés en vigueur du 7 février au 14 juin 2013;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le préambule de la présente résolution fasse et il en fait partie intégrante;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie le CPE Le Hibou de Saint-Marc-sur-Richelieu pour l'établissement d'une deuxième installation de 60 places qui serait située au 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

Richelieu du territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans la région administrative de la Montérégie;

Qu' au soutien de ladite demande par le CPE Le Hibou, est transmise pour y joindre, une pétition intitulée *Oui, je veux un Centre de Petite Enfance (CPE) à Saint-Antoine-sur-Richelieu*, laquelle pétition a été déposée au Conseil municipal lors de leurs séances des 5 octobre et 2 novembre 2010 et comporte 228 signatures de personnes de la Communauté de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au ministère de la Famille et des Aînés d'accueillir favorablement ladite demande du CPE Le Hibou pour une deuxième installation de 60 places pour un CPE qui serait situé au 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu, et ce, dans le cadre de l'appel de projets en vigueur du 7 février au 14 juin 2013 dudit ministère.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-132 *Annulée par 2013-05-161 et remplacée par 2013-05-163*

Appui de l'école primaire Georges-Étienne-Cartier de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour la conclusion d'un contrat de service pour la fourniture de repas chauds

Considérant la demande dans le cadre de l'appel de projets du ministère de la Famille et des Aînés en vigueur du 7 février au 14 juin 2013 par le CPE Le Hibou pour une deuxième installation de 60 places pour un CPE qui serait situé au 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu, à côté de l'école primaire Georges-Étienne-Cartier;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le préambule de la présente résolution fasse et il en fait partie intégrante;

Qu' au soutien de ladite demande par le CPE Le Hibou, est transmise pour y joindre, la lettre d'appui démontrant le grand intérêt de l'autorité compétente de l'école Georges-Étienne-Cartier de Saint-Antoine-sur-Richelieu à conclure un contrat de service pour la fourniture de repas chauds pour leurs élèves de ladite école, si le projet d'établissement d'un CPE qui serait situé au 24, rue Marie-Rose se concrétise.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-133 *Annulée par 2013-05-161 et remplacée par 2013-05-164*

Nomination du chargé de projet municipal dans le projet d'un CPE à Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant la demande dans le cadre de l'appel de projets du ministère de la Famille et des Aînés en vigueur du 7 février au 14 juin 2013 par le CPE Le Hibou pour une deuxième installation de 60 places pour un CPE qui serait situé au 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le préambule de la présente résolution fasse et il en fait partie intégrante;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, nomme monsieur l'inspecteur municipal en voirie, travaux publics, urbanisme et environnement, Marc Béland, chargé de projet municipal dans le cadre du projet de CPE qui serait situé au 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Que à ce titre, les fonctions de monsieur Béland comportent le suivi de ladite demande rédigée et faite par le CPE Le Hibou de Saint-Marc-sur-Richelieu et, le cas échéant, le suivi de la réalisation dudit CPE;

Qu' à l'égard du suivi de ladite demande du CPE Le Hibou, monsieur Béland peut s'adjoindre la direction générale de la Municipalité et qu'à l'égard du suivi de la réalisation dudit CPE le cas échéant, en plus de ladite direction générale, il peut aussi s'adjoindre son adjointe en urbanisme et environnement.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-134 *Annulée par 2013-05-161 et remplacée par 2013-05-165*

**Informations supplémentaires
pour la demande faite par le CPE Le Hibou
pour le projet d'un CPE à Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Considérant la demande dans le cadre de l'appel de projets du ministère de la Famille et des Aînés en vigueur du 7 février au 14 juin 2013 par le CPE Le Hibou pour une deuxième installation de 60 places pour un CPE qui serait situé au 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu

Que le préambule de la présente résolution fasse et il en fait partie intégrante;

Que les informations suivantes soient transmises au CPE Le Hibou par la présente résolution accompagnée de ses annexes:

- Le site du projet d'un CPE au 24, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu fait partie de la zone **P-1** (public); la sous-classe **PA-2** autorisée dans cette zone comprend l'usage Centre de la Petite Enfance (plan de la zone, grille, classe d'usage, extrait de matrice graphique, certificat de localisation joint en annexe).
- La norme du stationnement hors rue comporte une case de stationnement par 30 m² de superficie de plancher (extrait de règlement joint en annexe). La Municipalité a acheté la propriété voisine sise au 16, rue Marie-Rose (immeuble de la Caisse populaire) pour y relocaliser la bibliothèque municipale; ce grand terrain jouxtant le projet du CPE, il y aura possibilité de combiner ces espaces pour un usage commun.
- La tarification en vigueur pour les permis (grille de tarification jointe en annexe) exigibles dans la réalisation du projet est la suivante :
 - Permis de lotissement : 50 \$,
 - Permis de construction : variable en fonction du coût du projet et qui comprendra la démolition du bâtiment existant,
 - Permis d'ouverture d'établissement : 20 \$,
 - Permis d'enseigne : 30 \$.
- Les normes d'implantation concernant la construction du bâtiment figurent sur la grille de zonage jointe; il est exigé d'avoir une fondation de béton coulé sous le niveau du gel, un drainage séparatif pour le sanitaire et le pluvial. Concernant les matériaux pour le bâtiment, il n'y a pas d'exigences particulières dans cette zone d'une part, mais d'autre part, il y a certains matériaux prohibés sur l'ensemble du territoire comme le papier-brique, les matériaux bruts non-fins, etc.
- L'entretien des aires gazonnées en été et du déneigement des stationnements en hiver seraient exécutés par le personnel de la Municipalité en excluant les espaces spécifiquement privés tels la cour extérieure fermée pour les enfants ou les aménagements paysagers particuliers, les voies piétonnières d'accès au bâtiment, etc.; un document spécifique serait préparé pour préciser cette question advenant la réalisation dudit projet CPE.
- L'option actuellement favorisée par le Conseil municipal concernant le terrain pour le projet CPE est le bail emphytéotique dont la durée pourrait être de quarante ans,
- Le chargé de projet municipal est nommé par le Conseil municipal par sa résolution n° 2013-04-133 et advenant la réalisation dudit projet de CPE, la nature exacte des services municipaux souhaités pourra être précisée dans un document d'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

5.2 LOISIRS CULTURELS, CCCT, TOURISME

5.2 a) Loisirs culturels – Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, dépose les statistiques des prêts et amendes de mars et indique que les informations pour le concours au public pour mieux faire connaître les ressources numériques sont disponibles à la bibliothèque. Elle informe que le vieil ordinateur a de plus en plus de ratés et qu'il sera remplacé par un neuf financé par le compte de la bibliothèque au courant des prochaines semaines.

* * * * *

5.2 b) Loisirs culturels - Maison de la culture, CCCT et tourisme

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal concernant les activités passées et à venir à la Maison de la culture, commente et dépose les comptes-rendus des réunions du CCCT tenues les 5 décembre 2012 et 14 mars 2013 et elle informe des derniers développements du volet tourisme suite à la réunion tenue le 25 mars 2013 par le Regroupement *Entre Fleuve et rivière*.

RÉSOLUTION 2013-04-135

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 711,15 \$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, ainsi que la signature d'un contrat, le tout comme suit :

| Description | Montant |
|---|-----------|
| Signature contrat Fleurs du monde du duo Beija-Flor (dimanche 9 juin à 14h00) | 500,00 \$ |
| Bien-être du personnel : lait | 10,00 \$ |
| Animation pour le cours de dessin et peinture (atelier les Touches à tout) | 10,15 \$ |
| Frais de déplacement | 110,00 \$ |
| Permis d'alcool -spectacle la musique des mots | 81,00 \$ |

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-04-136

Autorisation de dépense

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 350 \$ pour la quote-part de la Municipalité au projet du *Regroupement Entre fleuve et rivière* (municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Verchères, Calixa-Lavallée et Saint-Denis-sur-Richelieu), projet de modification et de réimpression du guide qui sera dorénavant intitulé *Circuit touristique Entre fleuve et rivière* et pour la construction et la mise en ligne d'un site web.

Adoptée à l'unanimité

6 Protection de l'environnement

Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques indique qu'il n'y a peu de réunion du CCE en mars et que la prochaine réunion est prévue le 15 avril prochain. L'appel de candidatures paraîtra en avril et en mai dans la Gloriette pour combler un poste au sein du CCE au mois de juin; pour sa part, monsieur Giroux a accepté de renouveler son mandat pour un 2^{ième} et dernier terme consécutif.

RÉSOLUTION 2013-04-137

Mandat renouvelé (2^{ième} terme) d'un membre au CCE monsieur Jean-François Giroux

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

Que le Conseil municipal renouvelle le mandat du citoyen, monsieur Jean-François Giroux, comme membre du Comité consultatif en environnement (CCE) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, mandat renouvelé pour un 2^{ième} terme consécutif d'une durée de 3 ans ayant débuté en décembre 2012 pour se terminer en décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

Le rapport mensuel de l'inspecteur municipal en urbanisme est déposé. L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, indique qu'aucune séance du CCU n'a été tenue en mars étant donné qu'aucun sujet n'était à y traiter. D'autre part, un dossier d'abattage d'arbres sans permis a été soumis à l'étude du Conseil municipal, la décision suivante en découle :

RÉSOLUTION 2013-04-138

**Dossier d'infraction
Abattage d'arbres sans permis
Facturation d'une amende de 500 \$ au propriétaire contrevenant
monsieur Sylvain Handfield**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu charge, en vertu du règlement de zonage n° 2009-002 et amendements, une amende de 500 \$ au propriétaire contrevenant, monsieur Sylvain Handfield, dans le dossier d'infraction d'abattage d'arbres sans demande ni obtention du permis à cet effet, le tout en contravention à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

Le Maire rappelle que l'assemblée générale de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire aura lieu le 23 avril prochain à l'hôtel Rive-Gauche de Beloeil et qu'il y sera pris entre autres sujets, la demande du nom de Caisse Desjardins de la Vallée-du-Richelieu pour la Caisse sise dans la Municipalité et il invite les membres de ladite Caisse à y assister afin de pouvoir voter en faveur de ce nom représentatif de notre Communauté.

* * * * *

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 20h45 et porte sur : défibrillateur, premiers répondants, refinancement du règlement n° 2004-002 (assainissement), sondage CPE, visite de la fourrière pour chien, mise aux normes des fosses septiques, drainage au développement Pareclemco, sondages Montée-Lapierre, honoraire du vérificateur, manchon dans tuyau, arpentage et biométhanisation projet 3 MRC.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2013-04-139

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Danielle Lajeunesse, appuyée par madame Martine Lizotte, la séance est levée à 21:15 heures.

Adoptée à l'unanimité

➤ CORRESPONDANCE

28 janvier Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu : semaine de l'action bénévole du 21 avril au 27 avril 2013 sous le thème *Partout pour tous*

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013

- 7 mars MRC de La Vallée-du-Richelieu : Projet de règlement n° 32-13-18 modifiant le règlement n° 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, la résolution d'adoption et le document d'accompagnement sur la nature des modifications.
- 20 mars MTQ, direction de l'Est-de-la-Montérégie : copie conforme de la lettre adressée à monsieur Michel F. Roy en réponse à la sienne datée du 12 décembre 2012 et transmise au MTQ via la Municipalité avec la résolution du Conseil municipal n° 2013-01-025 concernant l'installation de glissières de sécurité sur la route 223. Le MTQ indique à monsieur Roy que ces documents seront versés au dossier sur le même sujet porté à leur attention par madame Françoise Roy dans sa lettre du 9 janvier 2013.
- 21 mars MRC de La Vallée-du-Richelieu : Adoption du règlement n° 59-13 relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-du-Richelieu à la partie du domaine de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières recyclables.
- 26 mars Zone Loisir Montérégie inc. : accusé de réception de la demande de la Municipalité dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2013-2014 pour 1 accompagnateur pour le Camp de jour 2013.
* * * * *

• PROCHAINES RENCONTRES

| | |
|---------------------------|--|
| Caucus à huis clos | Mercredi, 1 ^{er} mai 2013 – 19h00 |
| Séance ordinaire publique | Mardi, 7 mai 2013 – 20h00 |

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière